



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°05-10-26-01

Objet : Procès - Verbal du Conseil Municipal du 24 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué 1^{er} octobre 2026, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique</i>	x		
<i>BETOULE Philippe</i>	x		
<i>LAMOTHE Delphine</i>	x		
<i>JOURDE Jean</i>	x		
<i>JOSEPH Joëlle</i>	x		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	x		
<i>DELANGE Hélène</i>	x		
<i>CHAVEROCHE Mickaël</i>	x		
<i>LEFORT-CHAMPANEY Sandra</i>	x		
<i>DETOUR Damien</i>	x		
<i>MATHE Aurore</i>	x		
<i>SOUMACHE Aton</i>		Dominique MIERMONT	
<i>CLOUPET-MANTE Josiane</i>	x		
<i>CHASSAGNARD Jean-Yves</i>	x		
<i>BUGEAT Nathalie</i>	x		
<i>GUENET Pascal</i>	x		
<i>MAURY Christine</i>	x		
<i>CHIERE Olivier</i>	x		
<i>VIDAL Marie-Laure</i>	x		
Total	18	1	0
Total votants		19	

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Nathalie BUGEAT.

Madame le Maire propose le compte-rendu / procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 24 août, sous couvert de Madame Nathalie BUGEAT, secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 24 août 2026.
- **AUTORISE** l'application des décisions prises lors dudit Conseil.

VOTE LIE A LA DELIBERATION

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Madame le Maire,

Dominique MIERMONT



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Dominique Miermont, the Maire of Neuvic.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de : Madame Dominique MIERMONT, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGEAT.

Etaient présents : Dominique MIERMONT, Philippe BETOULE, Delphine LAMOTHE, Jean JOURDE, Joëlle JOSEPH-MICHELOU, Jean-Marc BOULEAU, Hélène DELANGE, Michaël CHAVEROCHE, Sandra LEFORT-CHAMPANEY, Damien DETOUR, Aton SOUMACHE, Josiane CLOUPET-MANTE, Jean-Yves CHASSAGNARD, Nathalie BUGEAT, Pascal GUENET, Christine MAURY, Marie-Laure VIDAL, Olivier CHIERE

Etaient absents représentés : Aurore MATHE a donné procuration à Sandra LEFORT-CHAMPANEY

Etaient absents non représentés : /

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 juillet 2026

- Mme Christine MAURY signale une erreur concernant le montant de la subvention ANS inscrite à la délibération n°8 (relative au projet de rénovation énergétique de l'éclairage du stade Calary).
- Madame le Maire la remercie pour cette vigilance et indique que la correction sera apportée au document.
- **Vote :** Approuvé à l'unanimité.

2. Délibération portant sur la cession du Village Vacances (VVF) – Approbation de la vente et des garanties

- Madame le Maire rend compte de l'offre d'achat du VVF formulée par M. Pierre Bonnetier. Il s'agit d'un projet qualitatif et attractif de résidence mixte (étudiante et touristique), qui nécessitera la présence d'un gardien.
- M. Aton SOUMACHE précise que l'acquisition est proposée au prix estimé par les Domaines, soit 344 000 euros. L'acquéreur finance cet achat sur fonds propres et réalisera les travaux de rénovation (logements, piscine) par tranches. Il bénéficie de garanties financières solides, d'une expérience de gestion locative sur le secteur d'Ussel et projette un partenariat avec le lycée Barbanceys.
- En réponse à Mme MAURY, Madame le Maire indique que ce dossier diffère du projet COPROD, ce dernier proposant des logements non meublés et s'adressant à un public moins ciblé.
- M. Pascal GUENET souligne l'importance d'accompagner ce type d'initiative privée. Il rappelle que l'ouverture d'un Bachelor à Meymac (et potentiellement à Neuvic) pourrait

générer un besoin de 40 places supplémentaires. Il insiste sur la nécessité de diversifier l'offre pour accueillir également les jeunes en alternance et les bénéficiaires des APL.

- Madame le Maire confirme que l'objectif est d'ancrer les jeunes actifs et les étudiants sur le territoire. L'examen du projet est actuellement en cours par les notaires des deux parties.
- **Vote** : Approuvé à l'unanimité.

3. Délibération portant sur la désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Haute-Corrèze Communauté

- Madame le Maire rappelle que la CLECT est l'instance qui statue sur l'équité des transferts de compétences entre la commune et l'intercommunalité (HCC).
- La commune doit désigner un représentant titulaire et un suppléant. Dominique MIERMONT présente sa candidature en tant que titulaire, et Hélène DELANGE se propose en tant que suppléante.
- **Vote** : Approuvé à l'unanimité.

4. Délibération portant sur le programme voirie 2026 – Demande d'aide départementale au titre de la dotation voirie

- M. Jean JOURDE présente la demande de subvention à solliciter auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 45 683 euros, dans le cadre d'un projet de travaux de voirie estimé à 139 000 euros HT.
- En réponse à Mme MAURY sur l'état d'avancement des travaux, M. JOURDE précise qu'ils sont partiellement réalisés, et que le montant de la subvention demandée correspond au plafond de l'aide départementale.
- **Vote** : Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- **Ressources Humaines - Communication** : La commune va procéder à un recrutement pour un poste de chargé de communication. Mme Emilie Dubois débutera sur un contrat pour accroissement temporaire d'activité à mi-temps à compter du 2 septembre. L'emploi sera ensuite permanent.
- **Maison d'Assistants Maternels (MAM)** : Les dossiers de candidature nécessitent une validation de la PMI, dont la date est fixée au 1er septembre. Madame le Maire indique que de nouvelles porteuses de projet se sont montrées intéressées. Elle précise par ailleurs que les précédentes candidates n'ont finalement pas candidaté à cet appel à manifestation d'intérêt. La municipalité espère que les futures gestionnaires pourront se regrouper (idéalement à trois) dans la mesure du possible
- **Recrutements (RH et Services Techniques)** : Concernant le recrutement d'un responsable des Ressources Humaines, trois profils expérimentés et solides ont été retenus et seront reçus en entretien vendredi prochain. Concernant la direction des

services techniques, le poste, vacant depuis le départ du précédent agent il y a six mois, manque cruellement à l'organisation. Un recrutement va être relancé très rapidement.

- **Gestion du Centre Équestre :** Madame le Maire informe l'assemblée que l'exploitation par Mme Evangélista CONTE se passe très bien. La commune soutient le fonctionnement de cette installation très attractive en prenant à sa charge les dépenses de fluides.
- **Foncier du Centre Équestre :** M. GUENET alerte le conseil sur une fragilité juridique. Le terrain situé devant le centre équestre demeure la propriété du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, malgré une décision de cession actée en 2014. Il appelle à la vigilance et à une relance du dossier, ce foncier pouvant devenir source de conflits d'usage avec le lycée agricole voisin qui s'apprête à ouvrir une section rugby.

Levée de la séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h42.

La Secrétaire de séance, Nathalie BUGEAT

N. Bugeat
Dumée

Le Maire, Dominique MIERMONT

[Signature]

